

### Elections : Votez !

Comme nous vous le disions dans notre dernier numéro, la participation au premier tour des élections professionnelles, les 13 et 14 novembre, a été faible, seulement 49,10% des titulaires et 22,39% des non titulaires ayant voté. Si le nombre de CAP faisant l'objet d'un second tour (18), auxquelles il convient d'ajouter les 3 Commissions consultatives paritaires (pour les non-titulaires), est inférieur à celui de 2004 (25), cette baisse de participation n'est pas moins préoccupante, en ce sens qu'elle est continue depuis plusieurs élections.

Il nous paraît important que cette tendance ne se poursuive pas, l'abstention ne profitant qu'à l'administration. La légitimité des syndicats ne se fonde que sur l'importance de leur électorat, un faible taux de participation aux élections professionnelles ne peut qu'affaiblir leur crédibilité face à l'employeur.

Nous réitérons donc notre appel aux membres des corps dont les CAP n'ont pas été élues au premier tour à aller voter au second : il en va de l'intérêt de tous.

### Elections : résultats en sièges.

Dans son dernier numéro, UCP Flash vous a donné les résultats des élections pour les CAP dans lesquelles l'UCP présentait des candidats. Le tableau ci-dessous vous donne le résultat en sièges pour les CAP dans lesquelles l'UCP obtient des élus.

Il nous reste à attendre les résultats du second tour pour connaître le nombre total de nos élus dans les CAP et notre représentativité dans les CTP/CHS de directions ainsi qu'au niveau central (CTP/CHS central, CSAP).

CAP	Corps	CFDT	CFTC	CGT	FO	SUPAP	UCP	UNSA
1	Administrateurs	2					2	
2	Attachés d'administrations paris.						1	3
3	Ingénieurs ST						6	
4	Ing. Hydrologues Hygiénistes (*)			1			4	
5	Ingénieurs des travaux						4	
6	Architectes voyers						5	
7	Ingénieurs économistes						2	
9	Conservateurs bibliothèques	4					2	
11	Secrétaires administratifs	1		2			2	2
16	Adjoints administratifs	1	1	3	1		1	3
18	Adjoints adm. des bibliothèques	2				3	1	
31	Contrôleurs de sécurité						1	1
36	Inspecteurs de sécurité				2		1	3
41	Techniciens supérieurs			1			4	1

(\*) CAP à 6 sièges, mais un siège sera pourvu par tirage au sort en l'absence de candidat dans le

## **Primes et indemnités à la DSTI.**

La DSTI a réuni les représentants du personnel du CTP de sa direction, mardi 25 novembre dernier, pour les informer des difficultés rencontrées dans le paiement de certaines primes. En effet, la Recette Générale des Finances, c'est-à-dire notre comptable public, a mis en demeure la Ville de ne plus rémunérer sous la forme du code 500, nos collègues (plus de cent sont concernés).

Renseignements pris auprès de la direction, à titre dérogatoire, la prime dans son intégralité sera perçue par tous les bénéficiaires actuels sur la paie de Décembre. Cette nouvelle se veut rassurante.

En revanche, rien n'est réglé pour la pérennité de cette prime et d'autres primes et indemnités versées à des agents de la direction et liées à des fonctions informatiques.

L'UCP veillera à ce que les personnels conservent ces avantages acquis et demande à l'administration de trouver les formules réglementaires agréées par la RGF, de manière à garantir la rémunération de tous. L'UCP a d'ores et déjà demandé, avec l'ensemble des autres organisations syndicales, une nouvelle réunion sur le sujet au Directeur de la DSTI.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites de cette rencontre.

**Union des Cadres de Paris**

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45